

Attestation des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), nous présentons notre attestation sur le tableau d'activité et de résultat, et le rapport d'activité de la BANK OF AFRICA - BÉNIN (BOA-BÉNIN), pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Ces documents ont été établis par la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires pour en apprécier la sincérité.

La revue des engagements de la clientèle a mis en exergue des créances d'un montant total de 2 593 millions de FCFA qui présentent des risques de non-recouvrement au 30 juin 2016. Ces créances devraient faire l'objet de provisions pour dépréciation, en application des dispositions réglementaires applicables en matière de créances en souffrance (instruction 94-05 de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest).

**BANK OF AFRICA -
BENIN
(BOA BENIN)**

*Situation semestrielle au
30 juin 2016*

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de l'impact du point exposé ci-dessus nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, au regard de la réglementation applicable en la matière, la régularité et la sincérité des informations présentées dans le tableau d'activité et de résultat, ainsi que le rapport d'activité au 30 juin 2016 de la BOA-BÉNIN, tels que joint à la présente attestation.

Cotonou, le 29 septembre 2016



Armand FANDOCHAN
Associé
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE D'AFRIQUE



Ellen TOGNISSO ADJAH
Associée
Expert-comptable diplômée
Commissaire aux Comptes